

**PV CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2024**

Le 29 juillet de l'an 2024 à 20h, le Conseil municipal de Saint Laurent d'Onay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à St Laurent d'Onay sous la présidence de Mme CHEVROL Nadine, Maire.

**Présents : 8**

**CHEVROL** Nadine, **COHET** Daniel, **MARCON** Françoise, **MASSON** Serge, **MOREL** Jean Pierre, **POUZIN** Chantal, **SEYVET** Sabine, **VANARET** Laurence.

**Absents représentés : 2**

**DOREY** Odile représentée par **CHEVROL** Nadine  
**SENERCHIA** Fabrice représenté par **POUZIN** Chantal

**Nbre de votants : 10**

**Secrétaire de séance :** Françoise MARCON

Mme CHEVROL ouvre la séance à 20H02 et constate que le quorum est atteint.

**Approbation du PV du Conseil municipal du 24 juin 2024 :**

Mme le Maire demande s'il y a des observations à noter sur le PV du Conseil municipal du 24 juin 2024. Aucune remarque n'est formulée, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve ce PV.

**Ordre du jour :**

	Délib N°	Objet
1	XX-2024	Demande de subvention Région isolation bâtiments communaux : reportée
2	16 -2024	Demande de fonds de concours pour la montée du bois d'Onay
3	17-2024	Convention d'occupation des sols
4	18-2024	VRA : prise d'acte du rapport d'activités 2023
5	19-2024	SDED : prise d'acte du rapport d'activités 2023
6		Informations diverses

**1- Délibération reportée au prochain conseil - Demande de subvention Région pour isolation des bâtiments communaux**

Afin de poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux, Madame le Maire présente différents devis concernant le changement des 3 fenêtres de la salle associative, l'isolation, le changement du plancher de la salle du conseil et le changement des luminaires de l'ensemble des bâtiments.

Plusieurs entreprises sont venues sur place et ont envoyé leur devis. Toutes les entreprises ne proposent pas la même prestation.

**PROTRAT** : isolation vide sanitaire sous la salle du conseil : 1670 € HT

**BRI Mathieu** : isolation du vide sanitaire sous la salle du conseil 5 740 € HT

**EURL DESCHAMP Frédéric** :

- Traitement des poutres : 504 €, isolation vide sanitaire sous la salle du conseil : 2 972,64 € HT
- Remplacement du revêtement de sol (salle du conseil, placard, toilettes, hall d'entrée : 3 220 € si revêtement vinyl, 2 881 € si revêtement stratifié
- BPH : devis non reçu à ce jour suite à la visite du jeudi 20 juin

Un rendez-vous avec une autre entreprise est prévu la semaine prochaine afin d'avoir un autre avis concernant le traitement des bois.

Devis déjà présentés :

- Remplacement des luminaires dans les bâtiments publics : 3 438 € HT.
- Changement des trois fenêtres : 4 166 € HT

Madame Le Maire propose de déposer un dossier de subvention auprès du SDED (20 % des fenêtres soit 833€) de la région et du département. En absence de devis plus précis pour le traitement, il est souhaitable de reporter la délibération, mais d'informer la région sur le projet de ce dossier.

Délibération reportée au prochain conseil.

### **2- Délibération N° 16-2024 - Demande de fonds de concours pour la montée du bois d'Onay**

Madame le Maire rappelle la délibération n° 12 du 13 mai 2024 concernant les travaux de la Montée du Bois d'Onay et les demandes de subvention s'y rapportant.

Après avoir échangé à ce propos avec le service de gestion des fonds de concours de Valence Romans Agglo, il est nécessaire de préciser le montant demandé dans ce cadre.

Madame le Maire propose donc au conseil de demander 6 000 € de fonds de concours.

**Echanges :**

Fond de concours attribués sur ce mandat : 10 400 € ; il restera 4 400 € à utiliser sur un autre projet.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à demander les fonds de concours à hauteur de 6 000 € pour la Montée d'Onay.

### **3- Délibération N° 17-2024 - Convention d'occupation des sols :**

Madame le Maire donne lecture du projet de convention d'occupation des sols entre la commune de Saint Laurent d'Onay et M. Yoann JOURDAIN concernant la création et la gestion d'une cunette sur la parcelle ZA 106 pour résoudre le problème des eaux de ruissellement. Elle présente également une photo pour situer l'ouvrage sur la parcelle concernée.

La présente convention a pour objet le modelage d'une cunette le long des parcelles ZA 98 et ZA 96. Cette cunette sera réalisée sur la parcelle ZA 106 propriété de M. Jourdain Yoann, domicilié au 220 Montée des Brosses 26350 SAINT LAURENT D'ONAY.

**Echanges :**

Il serait souhaitable d'adapter le tracé au terrain.

Une partie du devis sera pris en charge par le département (jonction avec la départementale)

Demander une coupe de la cunette pour en connaître la profondeur. Après demande de précisions concernant le tracé auprès de l'entreprise de TP, le plan sera modifié et renvoyé à chaque conseiller avant d'être proposé au propriétaire. Ensuite le devis sera accepté.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, - <b>APPROUVE</b> la convention d'occupation des sols entre la commune de Saint Laurent d'Onay et M. Yoann JOURDAIN concernant la création et la gestion d'une cunette sur la parcelle ZA 106 - <b>AUTORISE</b> Mme le Maire à signer la convention

#### **4- Délibération N° 18-2024 - VRA : prise d'acte du rapport d'activités 2023**

Madame le Maire expose :

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Le rapport d'activité de VRA a été envoyé aux conseillers, il leur est demandé de prendre acte de ce rapport.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité En conséquence, le Conseil Municipal décide de prendre acte du rapport de Valence Romans Agglo relatif à l'exercice 2023.

#### **5- Délibération N° 19-2024 - SDED : prise d'acte du rapport d'activités 2023**

Madame le Maire informe que le SDED a adressé son rapport d'activités 2023

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique »

Le rapport d'activité du SDED a été envoyé aux conseillers, il leur est demandé de prendre acte de ce rapport.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2023 du SDED

#### **6- Informations diverses:**

##### **Point travaux :**

- Salle associative : l'entreprise Thomasset doit intervenir début septembre et va se coordonner avec l'électricien. Un des luminaires devrait être récupérable. La VMC fonctionne de nouveau, une tuile d'aération a été posée par M. Cohet et notre agent.

- Place : Afin d'obtenir le chiffrage de la dernière solution, l'architecte a relancé l'entreprise Cheval.

- Entreprise Bajat : 1 720€ HT/ Tonne – quelle intervention privilégier ?. Les membres de la commission voirie feront le tour des routes communales pour établir les priorités.

- Chemin de la Feyta : un rendez-vous sera programmé avec TP des Collines après les congés.

- Montée du Bois d'Onay : Après visite sur le terrain, VRA prendra en charge les différents regards pour la somme de 8 625€ sur les 12 456€, soit 3 840€ à la charge de la commune. Une convention sera signée.

##### **Création d'un logo pour la commune :**

Suite à la rencontre avec le service communication de l'agglo :

- Une aide à la création d'un logo est possible. Pour cela quelques critères pour cerner nos souhaits sont nécessaires. Les conseillers sont sollicités pour donner des idées.

- Un deuxième panneau d'affichage sera mis en place pour remplacer l'ancien en bois. Les couleurs de VRA remplaceront les anciennes couleurs de la CAPR

Autres projets :

- Terminer le changement des fenêtres de la Maison Thomé,

- Isolation logement mairie,

- Remplacement de la zinguerie du bâtiment de la mairie,
- Aménagement du jardin (jeu pour enfants) ?
- Projet chaufferie bois : l'entreprise qui est venue sur place n'a pas encore envoyé sa proposition.

Info : Vigilance orange depuis lundi 29 juillet 12h

Les CR des différents syndicats intercommunaux seront envoyés aux conseillers.

Le SIVU a demandé 1 300 € supplémentaires pour régler des problèmes de trésorerie, 7 700 € ont été demandés à Valherbasse.

La séance est levée à 21h30 min.

PV approuvé lors du Conseil Municipal du .....30 septembre.....

Le Maire

Le secrétaire de séance

